

19)

10°) EXTRAIT LETTRE n° 2985/GS de M. le VICE RECTEUR au sujet création d'écoles.

Le MAIRE. - Je vous donne lecture de l'extrait d'une lettre de Monsieur le VICE-RECTEUR et qui m'a été transmis par le Service de la Préfecture.

Saint-Denis (REUNION) le 20 Août 1952

Vice-Rectorat
de la Réunion

N° 2985/GS

Le Vice-Recteur

à Monsieur le Préfet de la Réunion
- St-Denis -

Objet: Locaux scolaires

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire, dans sa réunion du 23 Juillet 1952, s'est prononcé, conformément à ses attributions définies par l'article 13 de la loi de 1886 et sur ma proposition, pour les créations d'écoles suivantes:

-
- 2°) Une école primaire élémentaire mixte à St-Denis au lieu dit "Camp Ozoux"
- 3°) Une école primaire élémentaire mixte à St-Denis au lieu dit "La Grande Chaloupe".

Toutes ces ouvertures présentent un caractère impérieux et urgent. Elles concernent des lieux trop éloignés des écoles existantes pour que l'obligation scolaire y puisse être assurée.

En conséquence, et en application de la loi du 10 Juillet 1903 j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir inviter MM. les Maires des communes intéressées à provoquer une délibération du Conseil Municipal dans le délai d'un mois, sur les créations proposées.

Je vous serais très obligé de bien vouloir m'informer de la suite qui sera donnée à vos démarches près des diverses municipalités.

Signé: CALLOT.

Pour copie conforme
Le Chef du 2ème Bureau
Signé: ADAM de VILLIERS.

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable pour les créations d'écoles mentionnées dans la lettre ci-dessus./.